

VILLE DE VERNOUILLET - 78540
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2011 - 20 H 30
Salle du conseil

PROCES VERBAL

Liste des délibérations :

- 2011-001- GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT
- 2011-002- CREATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE
- 2011-003- CREATION DE POSTE SUITE A REUSSITE A CONCOURS
- 2011-004- CREATION DE POSTES
- 2011-005- ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION D'INTERCOMMUNALITE
- 2011-006- ADHESION A L'ASSOCIATION ECVF
- 2011-007- ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE
- 2011-008- SUBVENTION 2011 AUX ASSOCIATIONS
- 2011-009- AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE POUR LA CREATION D'UNE BRIGADE DE NUIT

Le TRENTE ET UN JANVIER DEUX MILLE ONZE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames Sophie DEFYN, Anne DEMEURE, Véronique DEUTSCH, Dominique DURAND, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, et Mademoiselle Asma OUMHAND

Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Vito DILIBERTO, Christian FRITSCH, Vincent GOURMELEN, Hervé LECOQ, Lucien MONTÉCOT, Gilles MULLER, Emmanuel PETIT, Jean-Michel PINTO, Claude QUINTARD, Jean-François ROVILLE et Dominique VALERY.

REPRESENTES :

Madame Nicolle BROCHEN représentée par Madame Dominique DURAND, Madame Isabelle MALE représentée par Monsieur Jean-Marc BOMPARD, Monsieur Mickaël CINALLI représentée par Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Monsieur Jean-Marc HERVE représenté par Monsieur Gilles MULLER.

ABSENTE EXCUSEE :

Madame Jocelyne LE FLEM GUÉNINE et Messieurs Claude NOEL, José MARQUES AUGUSTO et Boujemaa LAGNAOUI.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Madame Dominique DURAND

Date de convocation : 24/01/2011

Date d'affichage : 24/01/2011

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

Informations

Approbation de l'ordre du jour

Mme Féraud : La presse a révélé ces derniers temps un certain nombre de dysfonctionnements dans plusieurs syndicats intercommunaux et nous n'avons toujours pas eu l'intégralité des rapports d'activités pour l'année 2009, ni pour l'année 2008 alors que, selon les dispositions réglementaires, ils doivent être en votre possession depuis le 30 septembre dernier. Par conséquent, nous ne validons pas l'ordre du jour.

Le Maire : Nous avons reçu les rapports d'activités de certains syndicats mais pas tous effectivement. Nous ferons un point sur les rapports d'activités manquants. Nous avons bien noté votre remarque et nous intégrerons, à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal ceux qui nous sont parvenus avec un peu de retard. Je note que vous ne validez pas l'ordre du jour. Pour le reste, l'ordre du jour est validé.

Décisions du maire

| | |
|-----------------------------------|---|
| Numéro : | 2010-097 |
| Tiers : | Association ECOLONIA Rue du Tremblay – 78540 VERNOUILLET |
| Date d'effet : | 19/11/2010 |
| Date de visa en sous-préfecture : | 21/12/2010 |
| Durée : | 9 mois |
| Montant : | Gracieux |
| Objet : | Mise à disposition du 1 ^{er} étage de la Maison Concha |

| | |
|----------|-----------------|
| Numéro : | 2010-098 |
|----------|-----------------|

| | |
|-----------------------------------|---|
| Tiers : | Société TOURNEUX ZAE du Rouillard – 78480 VERNEUIL SUR SEINE |
| Date d'effet : | 1/12/2010 |
| Date de visa en sous-préfecture : | 29/11/2010 |
| Durée : | 2 ans |
| Montant : | |
| Objet : | Attribution du marché de transport en cars |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Numéro : | 2010-099 |
| Tiers : | Société SEDI 35, chemin de Saint Genies à UZES |
| Date d'effet : | 1/10/2010 |
| Date de visa en sous-préfecture : | 29/11/2010 |
| Durée : | 1 an |
| Montant : | 70 € HT |
| Objet : | Contrat de maintenance du guide état civil et mariage des étrangers |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Numéro : | 2011-001 |
| Tiers : | MONDIAL COM 78, allée des Résédas – 78540 VERNOUILLET |
| Date d'effet : | 1/01/2011 |
| Date de visa en sous-préfecture : | 12/01/2011 |
| Durée : | 1 an |
| Montant : | 356 € mensuels |
| Objet : | Contrat d'occupation du local 78 allée des Résédas à Vernouillet |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Numéro : | 2011-002 |
| Tiers : | Société LAV NET 50, rue de la Nouvelle France – 78130 LES MUREAUX |
| Date d'effet : | 1/01/2011 |
| Date de visa en sous-préfecture : | 12/01/2011 |
| Durée : | 1 an |
| Montant : | 540 € mensuels |
| Objet : | Contrat d'occupation de la laverie - allée des Résédas à Vernouillet |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Numéro : | 2011-003 |
| Tiers : | LA PAROLE ET LES MOTS 3, placette des Amandiers – 78510 TRIEL SUR SEINE |
| Date d'effet : | 1/01/2011 |
| Date de visa en sous-préfecture : | 12/01/2011 |
| Durée : | 1 an |
| Montant : | 120 € de l'heure |
| Objet : | Retranscriptions des procès verbaux des conseils municipaux |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Numéro : | 2011-004 |
| Tiers : | Société I2G 55, boulevard de Strasbourg – 59000 LILLE |
| Date d'effet : | 01/01/2011 |
| Date de visa en sous-préfecture : | 12/01/2011 |
| Durée : | 1 an |
| Montant : | 2 093,82 € TTC |
| Objet : | Contrat de maintenance des logiciels CADA MAP (gestion du cadastre) et URBA MAP (dossier d'urbanisme) |

| | |
|----------|-----------------|
| Numéro : | 2011-005 |
|----------|-----------------|

| | |
|-----------------------------------|--|
| Tiers : | Société ESPACE VILLE 84 bis, avenue du Général de Gaulle – 78220 VIROFALY |
| Date d'effet : | 27/12/2010 |
| Date de visa en sous-préfecture : | 12/01/2011 |
| Durée : | 2 ans |
| Montant : | 44 950 € HT |
| Objet : | Attribution du marché relatif à l'étude d'élaboration du PLU |

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal

Mme Féraud : Je voudrais savoir sur quels supports sont transmis les enregistrements du Conseil Municipal à la société qui est chargée de rédiger les procès verbaux et je voudrais demander qu'une copie de l'enregistrement nous soit remise systématiquement à l'issue de chaque séance. Nous voudrions savoir quelle est la démarche à suivre pour que l'on nous fournisse cette copie.

Le Maire : En ce qui concerne les procès verbaux du Conseil Municipal, ils sont communiqués sous forme papier et c'est sur ce document que vous nous amenez vos commentaires.

Mme Féraud : Ce que je demande c'est sous quelle forme est transmis l'enregistrement à la société qui fait les procès verbaux.

Le Maire : Sur cette question, Madame Féraud, l'objectif est de savoir comment nous vous donnons les éléments qui vous sont soumis. Nous avons une obligation de vous remettre une proposition de procès-verbal, vous formulez vos remarques et, au vu de ces remarques, nous en débattons, nous les prenons en compte. Là vous avez largement le temps, puisque pour celui du mois de novembre vous nous aviez fait part d'un certain nombre de remarques qui, à ce jour, ne nous sont pas parvenues. Donc tel quel, nous vous représentons ce procès-verbal. Madame Féraud, ma réponse est celle-là. Vous avez reçu le procès-verbal dans les délais. Vous n'avez pas de remarques.

Les procès verbaux des Conseils Municipaux, en date du 22 novembre et du 16 décembre 2010, sont approuvés.

Délibérations

Le Maire : Le premier sujet à l'ordre du jour concerne la sécurité. Un certain nombre de faits assez graves se sont déroulés sur la commune ces derniers temps. Nous avons subi des faits d'une gravité assez exceptionnelle qui ont touché des familles et des commerces et ces faits nous ont, une fois de plus, alertés sur la situation que vivent nos concitoyens. Je dois rappeler ici et très fortement l'engagement de l'Etat en matière de sécurité, avec la présence d'un commissariat de plein exercice qui a été promis, par écrit par le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, suivi d'un certain nombre de décrets ; commissariat qui ne verra pas le jour, cela a été annoncé au lendemain des élections municipales - ce n'était certainement pas un hasard.

Aujourd'hui, je dois vous dire que nous avons constaté que l'Etat ne finance absolument pas ce nouveau poste de police. Il devait présenter au vote du Conseil Régional, qui lui finance à hauteur de 80 % les travaux de ce commissariat de secteur. Cependant, ce poste de police n'a pas figuré dans les priorités départementales des Yvelines et de la Préfecture de Région et n'a pas pu être présenté à la Région, ni validé au mois de novembre, ni validé au mois de janvier. Il se trouve aujourd'hui que, bien que l'Etat ne finance absolument pas ce nouveau poste de police qui est, pour nous, la sécurité du maintien des effectifs de police sur notre canton, nous n'avons toujours pas l'assurance de l'Etat que cette inscription se fasse pour le printemps. A la suite de cela, je vous informe que j'ai saisi le Ministre de l'Intérieur et que je sollicite un rendez-vous auprès de lui de façon à pouvoir obtenir des explications sur la volonté du gouvernement de maintenir des effectifs de police dans notre secteur. Et je voudrais dire ici - et je suppose que je parle au nom de la totalité des conseillers municipaux ici réunis – que je trouve cela particulièrement scandaleux à l'heure où nos concitoyens sont frappés par une hausse très importante des agressions et des faits délictueux sur le territoire national mais, évidemment aussi, sur Vernouillet.

Des faits très graves se sont produits qui nous ont beaucoup touchés, individuellement par leur gravité, mais aussi collectivement, notamment dans le domaine de Marsinval parce qu'à juste titre les habitants, quand ils voient la nuit tomber, commencent à être inquiets sur ce qui peut se passer. Face à cela, que peut faire une commune. L'obligation de maintien de l'ordre incombe au pouvoir régalién de l'Etat qui doit assurer la sécurité publique. Or, nous constatons que les effectifs de police baissent malgré de grands discours au niveau national ; qu'il y a plus de 9 000 policiers en moins depuis 1997 alors que les choses ne se sont vraiment pas arrangées ; que sur notre commune, les choses deviennent de plus en plus violentes – on ne compte plus les car-jackings, les home-jackings, la séquestration d'une famille, plus les vols à la roulotte,

plus les incendies de véhicules et j'en passe et de plus désagréables encore. La police municipale qui a une vocation plutôt de garde-champêtre et d'assurer la circulation, n'a pas des missions de maintien de l'ordre. Et les finances locales, normalement, n'ont pas à assurer ces tâches-là. Or que voit-on ? Le soir, quand la nuit tombe c'est là que les faits sont les plus graves ; il n'y a que deux véhicules de patrouille pour douze communes ! Deux véhicules de la BAC qui peuvent être appelés sur des problèmes de voisinage ou être mobilisés sur des opérations plus importantes à l'autre bout du département. Ce qui fait que, dans notre secteur - celui du commissariat de Poissy - il n'y a plus rien du tout, plus aucune force de police disponible. Il m'est arrivé d'avoir besoin de forces de police pour un problème d'internement d'office et qu'il n'y avait personne de disponible : tout le monde était soit réquisitionné sur Sartrouville, soit ailleurs dans le département.

C'est une situation qui est absolument déplorable. Quand on parle de supprimer un fonctionnaire sur deux, on voit, en matière de sécurité publique, les conséquences d'une telle politique. En ce qui nous concerne, la ville de Vernouillet, nous avons décidé de prendre nos responsabilités et qu'en termes d'arbitrage budgétaire, nous avons décidé de faire – et nous vous le présentons ce soir – ce que l'Etat ne fait pas, c'est-à-dire de renforcer de façon importante et sur un créneau horaire difficile qui est celui du début de soirée et la période la plus difficile au vu des statistiques de la police ; donc de créer une brigade de nuit avec une équipe cynophile. Je vais laisser la parole à Vincent Gourmelen qui va nous expliquer le contenu de cette délibération

Délibération : 2011-009

Rapporteur : Monsieur Vincent GOURMELEN

AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE POLICE MUNICIPALE POUR LA CREATION D'UNE BRIGADE DE NUIT

Face à la montée des actes de délinquance à laquelle sont confrontées de nombreuses municipalités en Yvelines et plus largement en Ile de France, la mairie de Vernouillet se voit contrainte, sur son territoire, de répondre par un renforcement de ses effectifs de police.

Les effectifs actuels de la Police Municipale ne permettent pas d'assurer une présence de nuit auprès de la population. Or, les actes de délinquance ont lieu le plus souvent pendant la nuit, aussi vous est-il proposé de voter un renforcement conséquent des effectifs de la Police municipale.

. Ce renforcement des effectifs ne peut toutefois se substituer à une présence de la Police Nationale dont on déplore souvent l'absence de moyens et le délai d'intervention qui en découle, en particulier la nuit.

Le principe de proximité, fondamental dans l'exercice au jour le jour de la Police Municipale, intègre une politique nécessairement plus large qui lutte contre l'insécurité mais aussi contre ses causes. La politique de la ville notamment, parce qu'elle lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes, est aussi une forme de prévention de la délinquance.

Assurer cette présence policière, en surcroît de la présence actuelle, suppose de disposer de deux brigades de 3 agents, dotées de chiens pour garantir la sécurité du personnel qui travaillera dans le contexte particulier de l'activité de nuit.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder au recrutement de deux agents de police municipale en plus des quatre agents actuels, afin de pouvoir constituer 2 brigades de trois personnes. Les agents recrutés devront être titulaires du diplôme de maître-chien et posséder leur propre chien, nécessaire à leur activité professionnelle.

Le coût de chacun des postes est estimé à 35 000 € annuels. Le coût de la mise à disposition d'un chien est estimé à 3 000 € annuels.

Un véhicule de service sérigraphié et permettant le transport du chien sera attribué à l'équipage de nuit (coût estimé : 25 000 €).

Le Conseil Municipal doit maintenant délibérer afin de créer les postes correspondant aux grades suivants :

- 1 poste du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale
- 1 poste du cadre d'emploi des agents de police municipale.

Cette organisation sera soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire lors de sa prochaine réunion.

DEBAT

Mme Féraud : Puisqu'on parle sécurité et prévention sur notre commune, nous nous interrogeons sur les raisons qui vous ont conduit à abandonner la possibilité d'installer un système de vidéo surveillance. Nous avons tous voté à l'unanimité la possibilité, pour le SIVUCOP, d'effectuer une étude sur ce sujet – étude dont les conclusions ne nous ont jamais été transmises – et nous venons d'apprendre, par voie de presse que, sur les trois communes du canton, seules Verneuil et Triel avaient pris la décision de s'équiper. Nous ne comprenons pas ce choix alors que, vous l'avez dit, le sentiment d'insécurité va grandissant dans notre commune, surtout au vu des derniers événements et d'autant plus que c'était une opération qui était subventionnable à hauteur de 50 % par l'Etat.

Le Maire : D'autres questions ? Monsieur Muller.

M. Muller : Ma question est simple : connaître l'organisation de la police municipale par rapport aux six policiers qui vont être sur place et par rapport à la BAC qui passe aussi, elle, la nuit. Est-ce que cela va être en coordination avec eux ou est-ce chacun pour soi.

Le Maire : Monsieur Quintard.

M. Quintard : Tout d'abord, je suis très satisfait de voir que vous prenez conscience que l'on ne vit pas dans un monde de Bisounours, puisque ces désagréments que subit la population cela fait déjà un bon laps de temps que cela existe. C'est vrai que cela a un peu empiré, mais comme partout après tout nous sommes comme les autres.

Je voudrais déjà savoir si, en fonction d'un budget que vous déclarez ici, à peu près à 90 000 € par an, on va pouvoir garantir la sécurité de nos concitoyens sur une superficie et un nombre de kilomètres de la ville mais je ne vois pas comment la voiture pourrait être à chaque endroit en même temps.

Je voudrais savoir si, de votre côté, vous avez pensé à les armer : de quelle manière ? Est-ce de la quatrième, de la troisième catégorie ? Et je pense que, au lieu de dépenser des budgets énormes pour faire monter des ballons, on fera mieux d'augmenter la sécurité notamment dans la vidéo surveillance. Je vous rappelle que, pour la petite histoire, nous aurons maintenant 166 habitants pour un policier municipal alors qu'à Lyon il y en a un pour 1 500 et Nice un pour 1 200. Nous ferons partie des communes très riches.

Le Maire : Monsieur Petit.

M. Petit : J'aimerais savoir quels sont les horaires exacts de service qui sont prévus pour ces brigades parce que l'on nous parle de début de nuit, début de soirée. C'est quand même assez imprécis. Et d'autre part, quelle est la proportion exacte de missions réalisées sur le terrain par rapport aux missions réalisées au bureau ?

Le Maire : En ce qui concerne la question de Madame Féraud sur la vidéo surveillance...

M. Gourmelen : Sur la vidéo surveillance, le problème important de la vidéo surveillance c'est la question de l'efficacité. Il s'agit de combattre sur Vernouillet une typologie de délinquance qui est quand même assez large. Cela va des petits larcins, des problèmes de dégradations du mobilier, des problèmes de dégradation des véhicules stationnés, jusqu'à des braquages de bijouterie ou de bar-tabac et puis voire même à des séquestrations. À partir du moment où on a une présence la nuit, c'est vrai que la délinquance ne s'annule pas, mais elle a tendance à reculer ou à se déplacer. Ce qui n'est pas forcément le cas tout à fait de la vidéo surveillance. Ensuite, la vidéo surveillance n'a pas encore prouvé, à mon avis et à celui de la commission qui s'est réunie sur le sujet, une efficacité totale par rapport à la résolution des faits. Aujourd'hui, elle peut amener, dans une enquête, certaines données pour éventuellement reconnaître des personnes mais, la plupart du temps, on a affaire quand même à une difficulté de traitement, d'analyse des images de la vidéo surveillance. Et puis, il y avait des contraintes techniques qui font que, l'on parlait de budget tout à l'heure, certes il y a des subventions importantes mais, dans une ville comme Vernouillet, il y a un budget très élevé – c'était au moins de l'ordre de 300 000 € par commune pour mettre en place entre cinq et dix caméras sur chacune des villes – donc c'était quand même un effort qui était bien plus important que la présence humaine.

Mme Féraud : Le but n'est pas forcément de choisir entre les deux, mais d'associer les deux.

M. Gourmelen : Monsieur Quintard disait que nous étions riches, mais nous ne le sommes pas assez pour associer les deux en fait. Ça c'était sur la vidéo surveillance. Je ne sais pas si vous avez des compléments par rapport à cela.

M. Pinto : J'avais simplement une remarque à faire c'est que les 166 € par habitant il faut lire 1 666 puisque 10 000 divisé par 6 cela fait 1 666 et non 166. C'était la seule remarque.

M. Gourmelen : La question de l'organisation par rapport à la police nationale. Il existe des conventions de service entre municipalités et commissariats. Nous avons vu le commissaire de Poissy dernièrement pour lui expliquer nos projets et nous allons nous revoir pour refaire la convention de service. Toutes les relations entre police municipale et police nationale sont régies par cette convention, en particulier ce qui se passe lorsque vous appelez le 17 ; nos horaires : est-ce qu'en dehors des horaires, le 17 doit appeler les services de police municipale ? Quels types de faits ? Nous pouvons avoir un débordement sur la police municipale. Tout cela est régi par une convention qui sera mise à jour, je pense, courant du premier semestre 2011.

M. Muller : Je pense que, quand vous avez un pistolet mitrailleur sur le ventre, vous n'avez pas le temps de faire le 17. Le dernier qui s'est passé : les gens sont allés à la poste pour aller retirer de l'argent, s'il y avait

eu des caméras puisque je suppose que si on avait des caméras cela n'aurait pas été possible, on les aurait peut-être vus.

M. Pinto : Il y a des caméras au centre commercial et la bijouterie s'est quand même faite braquer. C'était hyper violent.

M. Gourmelen : Sur le cas précis dont vous parlez, la poste avait une caméra. Il avait bien une caméra sur le distributeur.

M. Quintard : Le problème est national.

Le Maire : Concernant l'étude vidéo protection qui a été présentée, les caméras étaient placées sur les axes départementaux. Il s'agissait du boulevard de l'Europe essentiellement et l'avenue de Triel. Evidemment, il est absolument interdit de mettre des caméras sur des propriétés privées ou sur des portes d'entrées etc. Il y a des normes très précises. Nous avons privilégié la présence humaine puisque nous avons surtout constaté que la demande de la population est d'être rassurée puisque la police municipale ne peut pas, non plus, être opérateur c'est-à-dire poursuivre, ce n'est pas du tout ce qu'ils vont faire, ni poursuivre des enquêtes, ni être là pour des interventions. Le but c'est d'être en intervention, en coordination avec la police nationale. Nous allons regarder comment nous pourrions mettre en place un numéro de téléphone de façon à ce que les gens puissent appeler si jamais ils ont des inquiétudes. En fait, c'est dans un but de tranquillité publique et d'avoir de la présence pour répondre aussi à certaines questions : « j'ai cru entendre du bruit ou voir quelque chose ». C'est ce que nous avons privilégié comme étant, par rapport aux attentes de la population, ce qu'une commune pouvait faire le plus directement.

Pour revenir juste sur la vidéo protection, l'intervention de l'Etat se fait de façon ponctuelle, sur la première année. Les caméras doivent être changées tous les deux ans. Il y a des normes très strictes. Dans le projet qui a été soumis et qui va être suivi par Verneuil et Triel, il n'y a pas ce que l'on appelle un SIVU c'est-à-dire un équipement de trois ou quatre personnes qui se relaient derrière les caméras et qui peut avoir son intérêt dans certains cas de figure mais qui nécessite des investissements de plus d'un million d'euros par an pour faire tourner ces postes de surveillance. En fait, ce que nous vous proposons c'est un premier pas significatif, à l'échelle des finances de la commune puisqu'effectivement c'est le doublement, pour nous, des effectifs.

Pour répondre à la question des horaires qui seront de 20h à 2h du matin, ce sera modulable à termes si on voit qu'il vaut mieux répondre différemment. En tous cas, nous nous sommes basés sur les statistiques des agressions sur la commune pour fixer ces horaires. Nous espérons que, évidemment, des moyens seront enfin mis à haut niveau pour la sécurité et que les communes n'auront pas à entrer dans un domaine qui n'est pas le leur. Nous sommes clairement sur des questions de transfert de responsabilité et de charges puisque, normalement, ce sont les impôts nationaux qui financent la police nationale et non les impôts locaux. Ce que nous mettons aujourd'hui c'est autant d'argent en moins que nous mettrons sur d'autres postes. Il faut être clair. Ce que nous proposons au vote est déjà significatif, encore une fois, pour notre commune et c'est une réponse que nous souhaitons apporter.

Et pour répondre enfin à Monsieur Quintard, nous ne vous assurons pas qu'il n'y aura plus aucun fait délictueux sur la commune évidemment puisque ce serait totalement illusoire de le faire.

M. Quintard : Je n'y croyais pas et il ne faut pas le faire. Et vous allez publier que la police municipale aura des horaires de 20h à 6h de façon à ce que les mal intentionnés commencent leur boulot à partir de 6h05 le matin ! Vous voyez que l'on est dans une chausse-trappe. Vous n'arriverez pas à résoudre vous-même l'insécurité à Vernouillet. Donc n'essayez pas de charger les budgets, tout cela est une goutte dans la mer. Cela ne sert absolument à rien.

Le Maire : Monsieur Quintard, nous pensons être très réalistes et justement, le but de cette délibération est, en matière de sécurité, bien que ce ne soit pas dans la responsabilité directe des communes, nous souhaitons, nous, pallier les manques de l'Etat.

En tout cas, en ce qui nous concerne, nous sommes aujourd'hui déterminés à apporter cette réponse de proximité qui est importante – c'est le mot proximité qui est très important par rapport à la population – et c'est notre responsabilité. Vous prenez la vôtre en refusant de voter une délibération qui augmente la police municipale.

M. Quintard : Vous n'avez pas répondu à la question sur le temps efficace consacré au terrain par rapport aux tâches de bureau.

M. Gourmelen : En fait, il ne faut pas mélanger les deux choses. La brigade de nuit sera complètement sur le terrain alors que la brigade de jour a de l'administratif à faire. Elle s'occupe de la fourrière, des procès-verbaux, de l'organisation avec la police nationale. Alors que la brigade de nuit aura un travail principalement de surveillance de la voie publique. Elle sera constamment, normalement, à 100 % - hormis les temps de repos – sur le terrain. Elle ne sera pas au bureau ce qui n'est pas le cas de la brigade de jour.

M. Quintard : Et s'il y a un problème, à qui téléphone-t-on ?

M. Gourmelen : Cela dépendra de la convention de service que nous ferons avec la police nationale. Ce qui est prévu c'est de donner à la population, aujourd'hui, un numéro de portable qui soit immédiatement accessible au niveau de la brigade de nuit sachant que cette solution, pour l'instant, ne plaît pas totalement à la police nationale. Cela reste encore sous réserve de confirmation de leur part. Ils proposent plutôt qu'on appelle le 17 par défaut, que ce soit le jour ou la nuit, n'importe quand et qu'il y ait un débordement sur la

ligne brigade de nuit, par la police nationale, suivant les faits constatés, les faits relatés dans le cadre de l'appel téléphonique.

M. Muller : Il pourrait y avoir un système de relais pour les gens qui sont justement en train de patrouiller, s'il y a un problème, qu'ils puissent arriver.

M. Gourmelen : C'est le 17 qui choisit suivant ses effectifs libres de solliciter ou non la police municipale ; ce qui se passe d'ailleurs un jour normal, quand il y a un accident de la circulation et que la nationale ne peut pas se déplacer. Elle contacte la municipale pour se rendre éventuellement pour faire la circulation.

M. Muller : C'est bien la police municipale qui est habilitée à faire des contrôles de papiers sur le territoire de Vernouillet.

M. Gourmelen : A partir du moment où il y a une infraction, elle peut relever l'identité de l'auteur des faits mais ne peut de sa propre initiative effectuer un contrôle ou une vérification d'identité. Et comme je disais tout à l'heure, ce sont des chiens entraînés qui sont là pour garantir la sécurité des administrés et également du personnel. Lors des missions de nuit, nous avons affaire à une population assez différente de celle de jour.

M. Muller : Et est-ce qu'il y a avec la BAC, une coordination ?

M. Gourmelen : La coordination est faite par le 17. Elle est faite par l'officier de police judiciaire qui, chaque nuit, est de permanence et qui décide de l'affectation de telle ou telle brigade sur un évènement. Donc là, c'est complètement le 17 qui gère. C'est pour cela que nous faisons une convention avec le commissaire de Poissy. C'est lui qui décide en fait quels sont les moyens, suivant ceux dont il dispose, qu'il envoie sur intervention.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 1984-53 du 26/01/1984,

DECIDE

DE CREER les postes suivants au tableau des effectifs, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2011 :

- 1 poste du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale
- 1 poste du cadre d'emploi des agents de police municipale.

D'AUTORISER le 1^{er} Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par 23 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Emmanuel PETIT et Claude QUINTARD).

Délibération : 2011-001

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel PINTO

GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les collectivités territoriales ont la possibilité d'accueillir des stagiaires dans le cadre de leur cursus pédagogique et peuvent leur octroyer, éventuellement, une gratification.

La ville de Vernouillet est favorable au principe d'accompagnement des élèves et des étudiants dans leur parcours scolaire.

A ce titre, les services de la ville accueillent déjà plusieurs stagiaires par an, tout type de stages confondus pour des durées variant de 5 jours (stage d'observation de 3^{ème}) à 2 mois (bac pro, BTS, études supérieures).

Certains niveaux de diplôme nécessitent des durées de stage beaucoup plus longues, jusqu'à 6 mois ou plus, pendant lesquelles les stagiaires fournissent une réelle participation à l'activité des services.

Comme le permet la loi, la ville de Vernouillet souhaite valoriser la reconnaissance des périodes longues d'immersion professionnelle en attribuant une gratification aux stagiaires d'études supérieures accueillis pour une période minimale de 2 mois, période identique à celle appliquée aux stagiaires reçus dans les services de l'Etat.

DEBAT

Mme Féraud : Sur le principe nous sommes favorables à la gratification des stagiaires. Cependant, nous pensons que ce n'est pas la candidature qui doit justifier le stage et donc nous demandons à ce que les services municipaux établissent, chaque année, avant le vote du budget, leurs besoins en termes de stagiaires et que soient communiqués au Conseil Municipal le descriptif des missions, la durée des stages proposés, le mode de recrutement et le budget nécessaire. Je voudrais savoir si vous êtes en mesure, aujourd'hui, de nous fournir ces éléments pour l'année 2011.

M. Pinto : Pour 2011, nous n'avons pas encore de demandes. Il n'y a aucun problème pour vous fournir les éléments demandés.

Mme Féraud : Je viens de vous dire que nous pensions que ce n'était pas aux stagiaires de demander un stage et que c'était à la ville de définir ses besoins en matière de stages.

M. Pinto : Non, nous recevons des candidatures spontanées et à partir de ces candidatures spontanées, nous regardons l'intérêt qu'il peut y avoir par rapport à ce qui est demandé et ensuite, nous regardons quels sont nos besoins. Mais ceux-ci sont tout au long de l'année. Nous ne pouvons pas les définir aujourd'hui.

Le Maire : Vous parlez des plus de deux mois ?

M. Quintard : Il n'y a pas de doctorants quand même comme stagiaires ! Quel genre de stagiaires avons-nous ?

M. Pinto : Nous n'avons pas eu de demandes au niveau études supérieures.

Mme Féraud : Pourquoi délibérons-nous pour gratifier des stagiaires que vous n'avez pas ?

Le Maire : Cela peut arriver.

M. Quintard : Lesquels ?

Le Maire : Nous créons les conditions pour que, le jour où nous aurons besoin d'un stagiaire sur plus de deux mois, ce système soit en place. C'est de la bonne gestion.

Je pense que les stagiaires concernés attendent tout simplement que, lorsqu'ils feront plus de deux mois, il y ait un dispositif qui puisse nous permettre de leur donner une gratification dans ce cadre-là.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi du n° 2006-396 du 31/03/2006 portant l'égalité des chances,

Vu le décret n° 2006-757 du 29/06/2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31/03/2006 pour l'égalité des chances,

Vu le décret n° 2009-885 du 21/07/2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Vu la circulaire du 04/11/2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

DECIDE d'attribuer une gratification aux étudiants de l'enseignement supérieur accueillis par les services de la ville dans le cadre d'un stage lié à leur cursus pédagogique, dont la durée doit être supérieure à 2 mois.

FIXE la gratification des étudiants de l'enseignement supérieur dans la limite de 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale par heure de stage effectuée, soit 2,75 € au 1^{er} janvier 2011, pendant toute la durée du stage.

DIT que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

AUTORISE le 1^{er} Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par 20 voix pour et 5 abstentions (Mme FERAUD et MM. HERVE, MULLER, PETIT et QUINTARD).

Délibération : 2011-002

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel PINTO

CREATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Les avancements de carrière au titre de l'avancement de grade sont étudiés annuellement pour chacun des agents titulaires de la ville de Vernouillet. Pour 2011, les postes ont été ouverts au Conseil Municipal de décembre.

Il s'avère que M. Eric VILBOIS bénéficie également d'une nomination au grade d'Agent de maîtrise principal.

Le Conseil Municipal doit maintenant délibérer afin de créer le poste correspondant à son nouveau grade. Le poste d'Agent de maîtrise libéré sera supprimé à un prochain conseil municipal, après avis du comité technique paritaire.

DEBAT

M. Quintard : Qui est Monsieur Villebois ?

M. Pinto : C'est une personne qui est affectée aux Services Techniques - espaces verts.

M. Quintard : Il aurait mieux valu définir sa fonction et l'état de sa fonction plutôt que de donner son nom.

M. Pinto : Il était agent de maîtrise et donc il va passer agent de maîtrise principal.

Le Maire : C'est simple sa fonction. C'est agent de maîtrise.

M. Pinto : Voilà, c'est agent de maîtrise.

Le Maire : Il passe agent de maîtrise principal. Nous avons bien noté votre question. Madame Féraud ?

Mme Féraud : Je voulais savoir s'il y avait un différentiel induit par cette promotion par rapport au budget que nous avons voté en décembre.

M. Pinto : Absolument, 90€ par mois

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 1984-53 du 26/01/1984,

CREE le poste d'Agent de maîtrise principal, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2011 au tableau des effectifs.

AUTORISE le 1^{er} Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par 20 voix pour et 5 abstentions (Mme FERAUD et MM. HERVE, MULLER, PETIT et QUINTARD).

Délibération : 2011-003

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel PINTO

CREATION DE POSTE SUITE A REUSSITE A CONCOURS

La chargée de missions de développement durable est lauréate du concours d'Ingénieur territorial et demande sa nomination sur ce grade au sein de la ville de Vernouillet. Le conseil municipal doit délibérer afin de créer le poste correspondant.

DEBAT

Mme Féraud : Outre le fait que cette jeune femme ait réussi le concours, qu'est-ce qui justifie de transformer son poste créé pour une durée déterminée d'un an renouvelable ? Qu'est-ce qui justifie, par rapport à l'activité et aux missions qu'on lui demande, qu'on définisse son poste ?

M. Petit : Nous nous étonnons du procédé qui consiste à recruter un chargé de mission et à pérenniser, par cooptation, ce choix évidemment sans appel public à la concurrence. Le poste n'a pas été ouvert et votre processus permet effectivement de recruter quelqu'un que vous avez déjà choisi il y a plus d'un an. Bravo pour la transparence et l'ouverture. Il n'y a pas d'appel public à la concurrence.

M. Quintard : Tout d'abord, toutes mes félicitations à cette charmante personne mais, sur une question de principe, c'est comme pour une société d'ailleurs, on ne voit pas pourquoi la municipalité serait contrainte et sanctionnée par le fait de la réussite d'un de ses employés à un examen que, je présume, elle a choisi elle-même de passer. Cela m'étonne un peu qu'il y ait cette automaticité que vous reportiez comme cela. Est-ce que nous avons besoin, puisqu'elle était bien dans le poste qu'elle occupait, est-ce que le fait d'avoir un diplôme supplémentaire augmente sa plus-value par rapport à la municipalité ou pas ? Sinon, si elle veut gagner plus en fonction de son examen, elle se présente dans une autre municipalité. Mais ce n'est pas à la municipalité de choisir et de subir. Ce n'est pas de la gestion normale de personnel en tout cas.

Le Maire : Je dois dire qu'à chaque fois que vous prenez la parole concernant le personnel municipal, c'est toujours autour des mêmes thèmes : que la collectivité en a trop. Nous voyons bien au niveau national ce que cela donne que de supprimer des fonctionnaires lorsqu'on a besoin d'avoir des enseignants dans des classes et des fonctionnaires de police pour assurer la sécurité. Là, en l'occurrence, nous avons concernant le poste de chargé de missions sur le développement durable, une mission que nous estimons prioritaire – le travail qui est fait nous donne une grande satisfaction – nous souhaitons faire en sorte que le personnel municipal puisse avoir des perspectives d'évolution dans notre collectivité et nous en sommes fiers.

M. Quintard : Je vous vois souvent au CTP, Madame Le Maire, et il me semble que vous êtes bien en opposition avec certaines de vos idées que vous faites passer à ces pauvres gens qui sont, comme vous dites, des employés municipaux. Je ne peux pas en dire plus ici, je suis tenu au secret professionnel mais, je vous en prie, il en faut pas nous prendre pour des benêts, pour des gens qui n'ont aucune morale.

Le Maire : Je continue mon propos puisque vous avez cru bon de m'interrompre. Je continue en disant que nous souhaitons pérenniser et accompagner le personnel dans son évolution et évidemment, comme tout un chacun, le personnel municipal souhaite avoir, dans sa carrière, un certain nombre d'évolution. En ce qui concerne ce poste, vous l'avez bien compris, il s'agit pour nous d'une mission prioritaire. Nous l'avons créé et aujourd'hui, nous sommes satisfaits du travail accompli et nous souhaitons continuer ce travail avec le jeune ingénieur qui assume la responsabilité de cette fonction. Sa demande de passer un examen est tout à fait naturelle. D'ailleurs, nous accompagnons quasiment systématiquement le personnel qui souhaite se présenter à un examen. Nous l'avons félicitée et nous sommes très contents pour elle qu'elle ait réussi son concours et aujourd'hui, puisque c'est une mission que nous estimons prioritaire, nous ne voyons aucun problème, bien au contraire, à pérenniser son poste.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE CREER un poste d'ingénieur à temps complet, au 01/02/2011.

D'AUTORISER le 1^{er} Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par 20 voix pour et 5 voix contre (Mme FERAUD et MM. HERVE, MULLER, PETIT et QUINTARD).

Délibération : 2011-004

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel PINTO

CREATION DE POSTES

La municipalité propose de pérenniser cinq postes au sein des services. Ces nominations concernent :

- Mme Maria-Amélia DE OLIVEIRA, affectée au pôle enfance, service scolaire
- Mme Claudine PICHARD, affectée au pôle enfance, service scolaire
- Mme Shahin KHAN, affectée au pôle enfance, service scolaire
- Mme Marie-Thérèse COLLINO, affectée au pôle animation
- Melle Tahalat HABIB, affectée au pôle enfance, multi-accueils.

Le Conseil Municipal doit maintenant délibérer afin de créer les postes correspondant aux grades de nomination.

DEBAT

Mme Féraud : Je ne comprends pas bien. Ces personnes sont actuellement contractuelles ? Si nous pérennisons les postes cela veut dire que, jusqu'à maintenant, elles avaient été embauchées pour répondre à un besoin qui était temporaire et que, maintenant, ce besoin devient permanent.

M. Pinto : Non. Elles sont mensualisées actuellement. Auparavant elles étaient horaires. Elles ont des situations précaires et il faut pérenniser ces postes. Comme disait Monsieur Quintard, c'est vrai qu'au CTP nous en avons déjà parlé et nous avons dit que nous le ferions au cas par cas.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 1984-53 du 26/01/1984,

DECIDE

DE CREER les postes suivants au tableau des effectifs, à temps complet à compter du 1^{er} février 2011 :

- 3 postes d'Adjoints techniques de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'Agent social de 2^{ème} classe.

D'AUTORISER le 1^{er} Maire-Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération : 2011-005

Rapporteur : Monsieur Jean-François ROVILLE

ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION AYANT POUR OBJECTIF LA MISE EN PLACE D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le calendrier de la réforme des Collectivités territoriales prévoit que les Préfets élaborent un schéma de coopération territoriale avant le 31/12/2011. Au 1^{er} juin 2013, après avis de la CDCI, les Préfets auront toute autorité pour déterminer les périmètres définitifs des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (E.P.C.I.).

Le 13 janvier 2011, dix communes ont été invitées à se retrouver à la Mairie de Poissy pour annoncer que la réflexion engagée dans le cadre d'une structuration en intercommunalité se prolongeait désormais par la création d'une association de préfiguration d'un E.P.C.I. En effet, depuis plusieurs mois, des réunions ont permis d'envisager les enjeux communs permettant de développer des politiques communes au sein d'un E.P.C.I. ; la réflexion a notamment été axée sur les trois thématiques que sont le cadre de vie, la population, le développement économique.

L'objet essentiel de l'association à laquelle il vous est proposé d'adhérer est d'engager une étude de faisabilité de création d'un E.P.C.I. sur le périmètre des communes suivantes : Achères / Conflans / Les Alluets / Maurecourt / Médan / Morainvilliers / Orgeval / Vernouillet / Villennes / Poissy.

L'échelon intercommunal est un échelon pertinent pour l'expression des solidarités du quotidien. Si en terme démographique, Vernouillet n'est pas la ville la plus importante de cette association de préfiguration, les statuts prévoient « une ville, une voix », ce qui garantit que nous saurons y faire entendre les intérêts des Vernolitaïns.

La Ville de Poissy étant un bassin de vie (d'emploi, culturel, associatif) évident pour les Vernolitaïns, il semblerait incohérent de ne pas intégrer un processus qui vise à développer des projets communs.

Si une intercommunalité regroupant l'essentiel des communes pressenties voit le jour, il est important que Vernouillet en soit présente dès maintenant pour pouvoir s'exprimer sur un système de gouvernance équitable.

DEBAT

Mme Féraud : Quand nous avons voté le budget de l'année 2010, il me semble que nous avons prévu la réalisation d'une étude qui portait sur les différentes possibilités pour Vernouillet en matière d'intercommunalité. Nous nous étonnons de n'avoir reçu de votre part aucun élément relatif à cette étude qui pourrait, éventuellement, nous permettre d'imaginer quels pourraient être les intérêts communs défendus par un rassemblement de communes aussi hétéroclites. D'autant plus que la possibilité pour Vernouillet de s'associer avec Poissy est totalement assujettie à la décision définitive des villes de Villennes et Médan puisqu'il faut avoir des frontières communes. Nous aujourd'hui, en l'absence de données objectives, nous continuons de penser que la solution la plus naturelle pour Vernouillet c'est l'entrée dans la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine. Toutefois, nous estimons que ce sujet est essentiel pour l'avenir de notre commune et que, par conséquent, la population ne doit pas être tenue à l'écart de cette réflexion. Je pense que la consultation du Comité Consultatif Urbanisme est tout à fait insuffisante en la matière. Nous vous demandons officiellement aujourd'hui d'organiser, dans un premier temps, la tenue d'une réunion publique avec un représentant de la Communauté d'Agglomération des 2 Rives et un représentant de l'association à laquelle vous entendez adhérer afin que chacun puisse exposer sa vision de l'intercommunalité pour Vernouillet. Et puis, dans un deuxième temps, je pense qu'il faudra penser à un référendum local.

M. Quintard : Je suis un petit peu content : c'est la première fois que l'on parle un peu sérieusement de l'intercommunalité au Conseil Municipal. Ensuite, vous énoncez trois thématiques qui ont alimenté votre réflexion pour établir la nouvelle intercommunalité : le cadre de vie, la population, le développement économique. Tout cela est tout à fait banal car vous oublié le quatrième thème, c'est le copinage qui, à mes yeux, est le seul plausible pour rallier Poissy.

Vous jetez, en plus, la confusion entre intercommunalité et association de préfiguration quand vous vous étendez sur le fait que, pour les votes, c'est le système une voix-une ville, ce qui permet de bien défendre, si on est petit ou pas, ses intérêts. Mais ce n'est pas du tout comme cela que ça marche l'intercommunalité. En intercommunalité c'est en fonction de bien d'autres critères et, compte tenu de notre grande taille et de notre intérêt économique énorme, je crois que nous n'aurons qu'un petit strapontin au sein de la nouvelle intercommunalité, même au sein de celle des 2 Rives, si nous y allons. En définitive, je ne sais pas à quoi a servi votre longue réflexion. Je crois que déjà vous avez eu peur des contraintes par le passé de rallier l'intercommunalité des 2 Rives et, puisque vous n'êtes pas capable, pour l'instant, de nous donner les raisons pour lesquelles vous avez choisi Poissy et ses consorts plutôt que la Communauté des 2 Rives.

Ensuite, les statuts de l'association font foi à l'article 13 que les assemblées générales se composent de quatre membres de chaque commune adhérente. Comment seront désignés ces membres ? Envisagez-vous, dès à présent, une place pour l'opposition ?

Le Maire : C'est vrai que c'est un sujet qui nous interroge depuis un certain nombre d'années. Vous l'avez rappelé, la précédente municipalité avait été associée à une réflexion avec la Communauté des 2 Rives lors de sa création. La réflexion avec les 2 Rives nous l'avions suivie de près lorsque nous nous étions dans l'opposition. Lorsque nous sommes arrivés à la tête de cette municipalité, nous avons eu accès à l'étude qui a été faite par KPMG. Elle démontrait un certain nombre de choses concernant le regroupement de Vernouillet avec les 2 Rives. La conclusion était assez éloquent et ne nous a pas du tout incités à rester dans le processus d'intégration et donc à nous retirer de cette intercommunalité naissante. Nous n'y avons pas participé. L'intérêt de la commune, encore une fois, n'était pas de rentrer dans ce processus et l'étude KPMG le démontrait. Aujourd'hui, les textes ont changé : d'une possibilité offerte, il s'agit maintenant avec la réforme des collectivités territoriales d'une obligation. Pour répondre aux deux interventions, évidemment nous n'y allons pas de gaieté de cœur ! Non. L'intercommunalité telle qu'elle est aujourd'hui est une strate supplémentaire. Aujourd'hui, pour monter un dossier en France, il faut au minimum cinq ans. Quand on regarde les études de l'intercommunalité qui a précédé la réforme des collectivités territoriales, on a bien vu qu'il n'y avait pas du tout eu de rationalisation mais plutôt une explosion des coûts et des délais d'intervention ! Et la réforme présentée n'est pas satisfaisante du tout, mais pas du tout ! Parce que tant sur le conseiller territorial on ne résout pas les problèmes de strates, que sur la question de l'intercommunalité, on ne résout pas non plus les questions d'efficacité. On ne répond pas, à mon avis, aux questions et aux obligations d'efficacité qui sont celles de cette obligation de développement économique que nous avons. Et nous avons toutes les craintes, quel que soit le processus, de voir que notre commune qui aujourd'hui, certes a des moyens limités – nous ne sommes pas une commune très riche - mais nous avons aujourd'hui, grâce à une bonne gestion, les moyens de financer les projets que nous souhaitons mener pour répondre à nos engagements électoraux. Et oui ! Et demain, par contre, je ne connais pas du tout les délais que nous

allons avoir pour faire valoir notre position. Nous regardons tout cela de près évidemment, depuis un certain nombre d'années, puisque nous savions bien que cela finirait par arriver.

La réforme est là. Et aujourd'hui, nous avons pesé un certain nombre de choses. Qu'y a-t-il comme choix ? Depuis le début nous disons qu'il faut commencer par la rationalisation de notre carte et de nos équipements mais sur un bassin suffisamment large. Et ici même j'ai défendu à plusieurs reprises l'intérêt pour nous, sur les trois communes les plus importantes en matière économique, les trois leaders économiques, de créer un schéma de cohérence territoriale. Pourquoi ? D'abord parce que c'est la loi, première obligation et deuxièmement parce que c'est rationnel. On commence déjà par savoir vers où nous voulons aller, on regarde avec qui sur notre territoire. Et c'est vrai que ce territoire est pertinent, au niveau de l'Opération d'Intérêt National, de créer une structure avec de vrais leaders économiques parce que c'est cela que nous recherchons, dans l'intérêt de la commune, c'est d'avoir des leaders économiques qui puissent nous permettre de réaliser des économies d'échelle. Alors cela n'a pas été possible, évidemment les éléments politiques entrent en ligne de compte et ce schéma de cohérence territoriale, qui était pour nous la première pierre d'un vaste ensemble, n'a pas vu le jour. Peut-être que demain il verra le jour, en tout cas je l'appelle de mes souhaits parce que c'est la bonne échelle pour tout, quand on parle de développement économique et sans doute de transport parce que l'essentiel : c'est que va-t-on offrir à nos concitoyens ? Que veulent-ils ? Ils veulent une amélioration des services, des nouveaux services, si possible et puis surtout, une amélioration du transport et de l'emploi. C'est quand même les deux points les plus importants, quand on regarde autour de nous, pour nos concitoyens, en tout cas quand on les interroge.

Quand on reste sur cette logique des leaders économiques, avec qui discute-t-on ? Nous discutons avec Conflans, Poissy, Les Mureaux. Les Mureaux, pas de continuité territoriale puisque Chapet est relié au 2 Rives. Il reste Poissy, Achères, Conflans. Achères, demain ce sera un grand port, de la taille de Gennevilliers, qui nourrira l'intercommunalité de l'équivalent de taxes professionnelles et qui nous permettra d'être dans un secteur dynamique et qui est, d'ores et déjà, signalé comme étant la future porte importante de Paris et de développement du ferroutage sur ces secteurs. Poissy, il y a des tas de possibilités de développement en matière tant économique que d'espace : il y a de l'espace disponible à développer et il y a déjà certaines richesses en matière économique. C'est pareil pour Conflans Sainte Honorine.

Maintenant, nous avons chez nos voisins, qu'ils soient Villennes, Médan, Orgeval, une autre dimension intéressante aussi, qui est la dimension sur la préservation des équilibres agricoles, des équilibres sur des modes de consommation puisqu'il y a des surfaces commerciales tant à Villennes qu'à Orgeval et à Vernouillet. Nous avons évidemment intérêt à ce que nous restions ensemble dans un même bloc pour ne pas nous cannibaliser en matière commerciale puisque nous serons orientés sur l'équipement de la personne et eux sur l'équipement de la maison. Donc, nous avons intérêt à ce que nous soyons plutôt complémentaires si nous ne voulons pas que notre développement économique soit perturbé par des voisins qui viendraient avoir d'autres stratégies dans ce domaine-là. Ensuite effectivement, comme avec des communes comme Morainvilliers, il y a la préservation des espaces boisés, agricoles – j'ai déjà cité Orgeval dans ce domaine.

Il se trouve que, de toutes ces discussions vous évoquiez ce budget que nous avons mis pour une étude avec ce qui est appelé le Club des Cinq, c'est-à-dire ces petites communes qui sont autour de nous et qui se cherchaient aussi une formule d'intercommunalité. Nous avons beaucoup discuté et vous n'avez pas eu de présentation puisque nous ne nous sommes pas associés à cette étude qui a été faite par KPMG et surtout en direction des 2 Rives. Or, nous avons déjà la même étude. Nous n'allions pas dépenser à nouveau de l'argent pour faire une étude pour connaître ce que pourrait nous offrir la Communauté des 2 Rives de la Seine.

Mme Féraud : Vous nous aviez dit qu'elle était caduque.

Le Maire : Madame Féraud, merci. Il se trouve que nous avons, avec ces cinq communes, plus Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine et Maurecourt – au total une dizaine de communes – décidé de créer un syndicat de préfiguration. Ce syndicat va travailler sur les bases d'une intercommunalité. Certaines villes, peut-être, ne poursuivront pas leur travail en commun. Je crois qu'elles ont toutes délégué Villennes-sur-Seine pour les représenter. J'ai bon espoir que nous arrivions, tous ensemble, à créer une intercommunalité équilibrée entre de plus petites communes, de plus grandes. C'est une intercommunalité équilibrée en matière politique aussi, ce qui a son intérêt pour la bonne représentativité de chacun. Nous allons travailler pendant un an à définir les conditions d'une intercommunalité qui soit surtout une intercommunalité de projets et efficace au service de l'intérêt général des Vernolitaïns. Je crois avoir répondu à l'ensemble de vos deux questions.

M. Quintard : Est-ce que cela veut dire, Madame le Maire, que si le Club des Cinq fait défaut et ne va pas avec Poissy, nous nous retrouvons automatiquement rattachés aux 2 Rives ? Et, compte tenu de ce que vous venez de dire, automatiquement vous allez démissionner parce que ce sera impossible de tenir la ville avec un environnement tel qu'il est en ce moment. C'est bien ce que vous avez dit !

Le Maire : Vous avez un élément que vous ignorez sans doute, c'est la création dans la réforme des collectivités territoriales d'une instance qui s'appelle la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Aujourd'hui elle est en marche. Elle va être redesignée, en tout cas elle va fonctionner et elle va assister le Préfet pour définir les bassins d'intercommunalité. Vous allez voir, très rapidement, les

communications de ces différents travaux puisque le calendrier est très court. Il y aura une première carte qui sera présentée au mois d'avril et ensuite, à partir du mois de novembre, décembre, il y aura un schéma départemental qui sera arrêté et je pense qu'à la fin décembre nous aurons une idée très précise du regroupement des villes sur leurs différents bassins intercommunaux. Après, je vous laisserais juge et libre de toutes vos remarques, Monsieur Quintard.

M. Quintard : En tout cas, vous n'avez aucune idée personnelle et vous allez vous laisser porter soit d'un côté, soit de l'autre parce qu'une fois que ce sera fait, ce le sera et puis vous ne pourrez plus intervenir sur quoi que ce soit. Bravo pour la gestion des intérêts des Vernolitaïns.

Le Maire : Monsieur Quintard, si je reprends vos propos et j'essaie de les traduire en langage concret, vous avez raison sur un point, c'est que lorsqu'on s'engage dans un processus intercommunal il n'y a pas de marche en arrière possible. C'est un processus qui est définitif et donc, à ce titre-là, il est effectivement très important et c'est pour cela que nous nous investissons fortement, avec l'équipe municipale, dans l'analyse des propositions qui nous sont offertes. C'est de notre responsabilité, c'est vrai. La commission municipale qu'a réuni Monsieur Rovillé n'a pas eu le plaisir de vous accueillir, les membres de l'opposition, à part Monsieur Noël, mais nul doute que ce sujet vous intéressera davantage à l'avenir. J'ai bien noté.

M. Rovillé : Il y a quand même quelques chiffres à avoir en tête, qui sont intéressants. Quand vous prenez Poissy, Conflans, Achères, Vernouillet, Maurecourt vous arrivez à 104 000 habitants et à une taxe professionnelle de l'ordre de 33 millions €. Si vous rajoutez Orgeval, Morainvilliers, Les Alluets, Médan, Villennes, vous rajoutez 15 000 habitants en gros ce qui fait que vous avez un ensemble à 120 000 habitants pour 35 millions € de taxe professionnelle. Cet ensemble-là est en plus, véritablement, quand on y regarde de près, notre bassin naturel de vie au niveau de Vernouillet, bien entendu. Je ne vais sûrement pas faire mes courses, en tout cas, à Chanteloup ou à Triel, ni à Carrières. Je vais très souvent à Poissy. J'ai fait une étude assez précise sur un certain nombre de services que ce soit des collèges, des loisirs, les déplacements professionnels, les transports, tout notre axe est vers ce bassin de vie et non du côté rive droite de la Seine. Je dis que, malheureusement Verneuil s'est fourvoyé. Je rajouterai une chose importante aussi c'est que, si à l'époque de la création de l'intercommunalité des 2 Rives de la Seine, il y avait eu Poissy, Achères et Conflans, c'est la thèse que nous défendons, d'avoir une véritable puissance économique quelque part, nous y serions très vraisemblablement allés ! Mais c'est Poissy qui n'a pas voulu jouer le jeu à l'époque, tout simplement. Les termes ont complètement changé. Ce sont quand même des points qui sont très importants.

Par ailleurs, si nous avons eu avec les petites villes, Poissy, Conflans, Achères, un nombre assez important de réunions, nous n'avons jamais eu un appel de la Communauté d'Agglomérations des 2 Rives pour venir nous voir, se mettre autour de la table.

Quelque chose qui est aussi très important pour nous, de mon point de vue en tout cas, c'est que si nous intégrions aujourd'hui la Communauté d'Agglomérations des 2 Rives de la Seine cela veut dire que nous intégrerions d'un coup, puisque c'est une communauté d'agglomérations qui a pris toutes les compétences – quasiment toutes les compétences -, c'est-à-dire que la marge de manœuvre de la ville de Vernouillet serait plus que réduite, en arrivant en plus. Alors qu'en allant dans une intercommunalité à construire, effectivement Madame le Maire va pouvoir faire valoir – je le ferai avec elle – ce que nous penserons important pour les Vernolitaïns. Cette intercommunalité qui va se construire, nous allons pouvoir effectivement faire valoir notre point de vue puisque, dans l'autre, je ne vois pas comment nous le ferions. Et, en plus, cette intercommunalité va avoir le choix : elle ne va pas être forcément une communauté d'agglomérations au démarrage, mais nous allons nous roder vraisemblablement, si le processus va au bout, bien entendu, puisque cela commencera vraisemblablement par une communauté de communes avec deux compétences, de mémoire, obligatoires ou trois compétences obligatoires et deux facultatives. C'est complètement différent au niveau de l'approche. Et concernant le SCOT que nous avons essayé de créer et qui a capoté, nous savons très bien que dans cinq ou dix ans il n'y aura plus qu'un grand ensemble. La politique de Monsieur Cardo, que je respecte parfaitement, était quand même très claire : monter cette intercommunalité pour pouvoir discuter un jour à armes égales avec Poissy. C'était son leitmotiv. Aujourd'hui, il y aura une discussion au moment où tout cela fusionnera parce qu'il n'y a aucun doute que tout cela fusionnera. Si nous voulons faire de vraies économies d'échelles, il y aura des discussions d'égal à égal.

M. Muller : Je ne vois pas bien l'intérêt que nous pouvons avoir en commun avec Achères et Conflans. Je dis bien Achères et Conflans.

Mme le Maire : Monsieur Muller, en ce qui concerne Conflans, le lien est beaucoup plus éloigné c'est vrai. Mais, comme dans toute intercommunalité il y a des zones qui sont plus périphériques et plus opposées les unes aux autres. En revanche, l'intérêt que nous avons lorsque nous formons une grande intercommunalité c'est ce que l'on met en commun. Et lorsque l'on met en commun des villes qui apportent un potentiel important qui peut nous permettre de créer des synergies sur, notamment, des transports. Même si Conflans, effectivement, est éloigné, elle a un poids intéressant pour nous pour faire des économies d'échelle dans ce domaine.

C'est d'autant plus vrai que plus on se rapproche de nous, c'est-à-dire Achères, où nous avons déjà un certain nombre de syndicats communs, mais c'était vrai déjà pour Conflans-Sainte-Honorine et encore plus

vrai avec Poissy qui est véritablement une ville avec laquelle nous avons beaucoup d'échanges. Je crois que la plupart des syndicats dans lesquels nous sommes - à part ceux qui sont seulement liés avec Verneuil (au nombre de deux) de toute façon le syndicat d'eau ne rentrera pas en intercommunalité - en tout cas tous les syndicats dans lesquels nous sommes, Poissy est aussi présent et très souvent aussi Conflans-Sainte-Honorine et Achères. C'est moins vrai d'ailleurs pour d'autres villes de la Boucle de Chanteloup. C'est cela qui est quand même important pour nous, c'est ce que nous pouvons faire.

Et la force d'être à 120 000 habitants c'est quand même important parce que quand on regarde les préconisations du gouvernement, vis-à-vis des préfets, pour établir ces cartes d'intercommunalité, en proche couronne les objectifs sont les fusions d'intercommunalités avec des seuils minimums de 200 000 habitants. En grande couronne, l'objectif est d'arriver à avoir la réalisation d'une carte intercommunale complète : nous ne sommes pas encore au même niveau qu'en première couronne. Ce niveau-là arrivera dans un deuxième temps. Il sera la fusion d'intercommunalités avec des strates minimales de 200 000 habitants, c'est l'esprit de la loi qui a réformé les collectivités territoriales. L'idée n'est plus du tout d'être dans de petites structures mais dans des plus grandes et c'est pour cela, comme le rappelait M. ROVILLE, notre intérêt pour la ville, c'est d'aller là où il y a une force économique évidente.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'association de préfiguration ayant pour objectif la mise en place d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

ADOpte les statuts de ladite association,

DESIGNE Madame LOPEZ JOLLIVET Marie-Hélène comme membre titulaire et Monsieur ROVILLE Jean-François comme membre suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

AUTORISE le Maire à inscrire au budget le montant de la cotisation fixé par les statuts à 0,5 centimes d'euro maximum par habitant.

Cette délibération est adoptée par 20 voix pour et 5 voix contre (Mme FERAUD et MM. HERVE, MULLER, PETIT et QUINTARD).

Délibération : 2011-006

Rapporteur : Madame Brigitte LOUBRY

ADHESION A L'ASSOCIATION DES ELU-E-S CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (ECVF)

Créée en 2003, ECVF se donne comme objectif d'informer et de soutenir les élu/es souhaitant s'engager dans l'action contre les violences faites aux femmes.

D'ores et déjà, la proposition qui vous est faite d'adhérer à cette association s'accompagne d'un engagement concret.

La municipalité a en effet été consultée récemment sur l'ouverture à Vernouillet d'un logement relais destiné aux jeunes femmes victimes de violence conjugales. En partenariat avec le bailleur et la Ligue de l'Enseignement, ce dispositif a été mis en place sur la commune ; les professionnels de l'accompagnement social de la mairie travailleront dans ce cadre en lien étroit avec les travailleurs socio et médico-sociaux du Conseil général et les divers intervenants prévus par ce dispositif.

La Municipalité de Vernouillet entend ainsi affirmer son engagement pour la condition des femmes dans une société dite moderne où demeurent encore de trop nombreuses inégalités, choquantes, et des comportements dégradants inadmissibles.

L'"Appel des concerné/es" est le texte fondateur de l'association à laquelle il vous est proposé d'adhérer :

« Elus locaux ou élues locales, membres de l'Assemblée nationale et du Parlement européen, signataires du présent Appel, nous sommes concerné/es par les violences faites aux femmes. Nous nous engageons à mener dans nos communes, nos départements, nos régions et nos parlements, les actions nécessaires pour

dénoncer et faire cesser cette violence. Il est, en effet, possible de faire avancer cette cause et de susciter le débat public en prenant appui sur nos responsabilités d'élus de tout niveau territorial.

Toutes et tous nous savons qu'il existe des victimes et qu'elles attendent des solutions concrètes. Nous agissons pour que les analyses des associations, de toutes celles et ceux qui sont concernés, soient prises en compte et leurs propositions mises en œuvre.

Notre société parle de la violence comme si elle était asexuée. Pourtant, l'insécurité dans l'espace public et la violence dans l'espace privé se partagent inégalement entre les sexes. Les femmes sont les principales victimes d'une violence physique, psychologique et symbolique encore trop souvent banalisée et passée sous silence. Initiée en 1997, l'enquête nationale sur les violences faites aux femmes (ENVEFF) en a chiffré l'ampleur en France.

La prise de conscience est désormais un enjeu mondial. La Conférence de l'ONU à Pékin, ainsi que le programme DAPHNE de l'Union européenne ont inscrit à l'agenda politique la lutte contre la violence envers les enfants, les jeunes gens et les femmes. Ces institutions reconnaissent clairement que les violences faites aux femmes ne relèvent pas d'un privé intouchable. Il s'agit de faits sociaux qui, du viol à la lapidation, du harcèlement sexuel à la prostitution organisée, de l'insulte au mépris, des coups au meurtre, sont les signes répétés d'un pouvoir de domination auquel il faut mettre un terme. Nous disons que la violence, dite « privée », existe partout, dans les banlieues comme dans les beaux quartiers. C'est cette violence domestique qu'il convient de combattre car elle légitime toutes les autres violences. En structurant psychiquement les enfants spectateurs, elle construit des généalogies d'hommes violents et de femmes contraintes, elle pérennise l'idée que la force constitue la base et la légitimation de la domination. C'est en cela que cette violence est politique.

En France, la prise de conscience et de responsabilité a encore du mal à se manifester. C'est pourquoi nous pensons nécessaire d'agir en créant une association d'élus/es, de tous horizons démocratiques, afin d'obtenir des progrès plus rapides dans l'action contre l'insécurité et la violence. »

DEBAT

Mme Féraud : Madame le Maire, je dois dire que j'ai été assez scandalisée de constater que vous avez utilisé un sujet aussi grave pour faire votre auto promotion dans la presse, au travers notamment d'un article paru dans le Parisien le 26 janvier. Je crois que ce qui compte ce n'est pas d'afficher médiatiquement ses intentions, l'important c'est l'action concrète réalisée par la ville et la collectivité sur le terrain et celle-ci n'est pas assujettie à l'adhésion de la collectivité à une association. J'attire l'attention de tous les conseillers municipaux sur le fait qu'une adhésion individuelle, de la part de chaque élu de ce Conseil, permettrait d'apporter un minimum de 615 € à cette association contre seulement 200 € pour l'adhésion de la collectivité que vous proposez. Nous avons fait imprimer des bulletins d'adhésion, pour ceux que cela intéresse. J'ai déjà rempli le mien et donc je propose une adhésion individuelle en lieu et place de l'adhésion de la collectivité.

M. Muller : Avez-vous des statistiques sur la ville de Vernouillet concernant les violences faites aux femmes ?

Je pense que les femmes qui sont battues, il y en a qui se taisent et celles qui ont envie de le dire, elles vont au commissariat. Par le commissariat, quand même, vous devez pouvoir avoir des statistiques.

M. Rovillé : A ma connaissance, c'est classé comme des agressions sur la personne ou sur des viols en fait. Nous n'avons pas la distinction. Les statistiques de la police, nous n'avons pas de détail sur le type d'agressions faites sur les personnes.

M. Muller : Pour violer une femme je pense qu'il faut la battre avant !

Le Maire : En ce qui concerne les statistiques que nous communiquent la police, elles ne rentrent pas dans les détails. Pour répondre à votre question directement sur les agressions aux femmes, ce n'est pas une statistique qui nous est communiquée. En revanche, de façon ponctuelle, nous avons des informations. Il y a évidemment des violences qui sont caractérisées sur Vernouillet, quel que soit le quartier. Heureusement, ce qui nous remonte n'est pas un phénomène de très grande ampleur mais néanmoins, je ne saurai pas le quantifier mais en tout cas cela arrive aussi. Et encore une fois quelles que soient les strates sociales, cela touche toutes les catégories de population.

Pour revenir sur la remarque de Madame Féraud, je vous laisse la responsabilité de vos propos. La presse a repris cette délibération que nous proposons ce soir. Bien évidemment, nous souhaitons conforter cette association et l'action de la Ligue de l'Enseignement dans ce domaine. Nous adhérons au titre de la collectivité. Si individuellement, comme vous et comme beaucoup d'autres qui ont déjà à titre individuel adhéré, c'est bien ! Faites-en la promotion autour de vous, Madame Féraud. Mais surtout, ne venez pas dire que ce n'est pas bien que la collectivité adhère. Elle doit adhérer en plus de votre adhésion individuelle. Et ici, à ce Conseil, beaucoup de femmes ont déjà adhéré. Vous êtes une de plus. Les hommes aussi. Les violences sur les hommes existent aussi mais c'est beaucoup moins fréquent que les violences sur les femmes.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu la proposition d'adhésion de l'association "Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes",

Considérant que l'association des Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) a pour objet de promouvoir des politiques publiques en matière de lutte contre toutes les formes de violences exercées à l'encontre des femmes,

Considérant que l'engagement des pouvoirs publics, notamment des collectivités territoriales, dans la lutte contre les violences faites aux femmes est essentiel,

Considérant que la commune de Vernouillet est particulièrement sensibilisée à cette problématique,

Considérant qu'en adhérant à l'association des Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF), la commune de Vernouillet contribuera à développer les actions et projets constitutifs d'une politique publique locale en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

DECIDE d'adhérer à l'association des Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes.

ADOpte les statuts de ladite association,

AUTORISE le Maire à inscrire au budget le montant de la cotisation annuelle fixée par les statuts à 200 euros.

Cette délibération est adoptée par 21 voix pour 4 abstentions (Mme FERAUD et MM. HERVE, MULLER et PETIT).

Délibération : 2011-007

Rapporteur : Monsieur Michaël CINALLI

ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DES ARTS

Le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école de musique, de danse et des arts a été lancé le 26 octobre 2009 en application des articles 70 et 74 du code des marchés publics.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 1 900 000 € HT.

Les honoraires estimés sont de 12% du montant des travaux pour la mission de base hors EXE (études d'exécution) et OPC (ordonnancement, pilotage et coordination), soit 228 000 € HT.

Le montant de l'indemnité allouée aux 3 candidats admis à présenter une offre est de 7 500 € HT (délibération 2009-079 du 18/11/2009).

Une première réunion du jury de concours a eu lieu le 26 mars 2010 afin de sélectionner les équipes admises à présenter une offre parmi les 70 groupements candidats.

Les 3 équipes admises sont :

- ATELIER Architectes Shoreh DAVAR – 29, rue du Moulin Joly – 75011 PARIS ;
- K Architectures – 156, rue Oberkampf – 75011 PARIS ;
- DB Architecture – 7, rue de Malte – 75011 PARIS.

Afin de respecter le principe d'anonymat de la procédure, une couleur a été affectée à chaque candidat pour la suite de la procédure.

Les 3 candidats retenus ont été destinataires du dossier de consultation le 11 mai 2010 afin de remettre les prestations demandées avant le 9 juillet 2010.

Les prestations ont toutes été reçues avant les dates et heure limites et ont fait l'objet d'une analyse technique anonyme par les services municipaux.

Une seconde réunion du jury de concours a eu lieu le 5 novembre 2010 afin de procéder à l'analyse et au classement anonyme des propositions.

Les équipes se sont classées ainsi :

- Equipe JAUNE 2 629 points ;
- Equipe BLEUE 2 009 points ;
- Equipe ROUGE 1 296 points.

Après avoir pris connaissance du classement des projets par le jury, Madame le Maire, représentante du pouvoir adjudicateur, a constaté les offres de chacun des candidats et a désignée comme lauréate l'équipe JAUNE, soit ATELIER Architectes Shoreh DAVAR – 29, rue du Moulin Joly – 75011 PARIS.

Après négociation, les honoraires de l'équipe retenue s'établissent comme suit :

- Mission de base : 226 000 € HT ;
- Mission complémentaire EXE (études d'exécution) : 57 000 € HT ;
- Mission OPC : 34 000 € HT.

Considérant le travail fourni par les 3 équipes pour l'élaboration de leurs projets respectifs, le jury propose d'indemniser en totalité les candidats selon les modalités prévues dans le règlement de concours, à savoir 7 500 € HT par équipe, sachant que pour l'équipe gagnante, il s'agit d'une avance sur ses honoraires.

DEBAT

Le Maire : En ce qui concerne les techniques de porte-à-faux, c'est quand même quelque chose qui est très maîtrisé heureusement puisque nous sommes quand même au XXIème siècle. Même au XXème c'était déjà très connu. Il y a juste une question qui nous a paru extrêmement intéressante, c'est celle de l'impact environnemental de l'édifice parce qu'aujourd'hui, quand on construit quelque chose, on réfléchit à son empreinte écologique. La réflexion nous a semblé intéressante pour le constructeur c'est de savoir que peut-être dans 70 ou 100 ans, si on démolit cette maison, que restera-t-il au sol ? Ils travaillent là-dessus, sur les fondations de façon à ce que ce soit des pieux qui, une fois qu'on les enlèvera, n'auront plus du tout d'impact au sol. Et c'est quelque chose d'assez intéressant.

Après, sur les techniques de construction et de consolidation du porte-à-faux, évidemment on sait faire en France de très beaux ponts, de très beaux porte-à-faux extrêmement solides et nous ne sommes pas dans une zone sismique. En revanche, pour les inondations nous serons tout à fait prêts à accueillir une crue tout à fait exceptionnelle.

M. Quintard : Pour les frais de fonctionnement, compte tenu de la structure des porte-à-faux et des matériaux qui englobent chaque étage, j'ai l'impression que c'est du verre, donc la conséquence sur la climatisation l'été, le chauffage d'hiver va être très importante. Deuxièmement, l'entretien des façades, des porte-à-faux va être également important et le jardinier va nécessiter au moins deux jardiniers de plus à la commune.

Le Maire : Evidemment, sur la question de l'entretien, nous avons prêté une attention particulière à cette question là. Cela a été chiffré mais nous n'avons pas encore tous les éléments sur les conséquences à chaque étage, du calcul exact des coûts de fonctionnement. Néanmoins ce que nous savons c'est que, comme les normes environnementales sont telles et les qualités de construction aujourd'hui font que, de toute façon, ce sera beaucoup plus performant que le bâtiment actuel qui est une vraie passoire thermique. Les coûts de fonctionnement seront inférieurs aux coûts de fonctionnement actuels.

En matière de chauffage, il y a dans ce projet un système de contrôle par télémaintenance dont la base sera les Services Techniques. Cela nous permettra de diriger et contrôler à distance le chauffage, l'éclairage, les flux à distance.

En ce qui concerne l'entretien, ce que nous avons vu c'est tout ce qui est entretien du verre effectivement. Il y a un espace entre le treillis et les verres et la couche extérieure, le treillage, pour permettre l'entretien des vitrages. Tout a été regardé en ce qui concerne la maintenance et l'entretien extérieur.

M. Quintard : En ce qui concerne la climatisation, c'est prévu dès le départ ? Ces grandes salles en plein soleil avec du monde à l'intérieur.

Le Maire : Tout cela bien sûr est prévu.

M. Quintard : C'est une toiture végétalisée ?

Le Maire : Oui. C'est une toiture végétalisée. Il y a eu une suggestion de la Commission d'Urbanisme qui était de prévoir, depuis le toit qui est végétalisé, des plantations tombantes qui pourraient donner un aspect encore plus intégré par rapport au Parc des Buissons à côté. Pourquoi pas ? Effectivement c'est une suggestion assez intéressante. Vous avez tout le premier étage qui est déjà le lien avec le boulevard de l'Europe puisqu'on est contre une butte.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

L'exposé du dossier entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des marchés publics,

Vu les délibérations 2009-078 et 2009-079 du 18 novembre 2009,

Vu les procès-verbaux des réunions du jury de concours qui se sont tenues les 26 mars 2010 et 05 novembre 2010,

Vu les pièces du marché,

DECIDE :

DE CONFIER à l'équipe ATELIER Architectes Shoreh DAVAR – 29, rue du Moulin Joly – 75011 PARIS une mission de base de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école de musique, de danse et des arts,

Le montant prévisionnel valeur JUIN 2010 est le suivant :

- | | |
|--|----------------|
| – Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : | 1 900 000 € HT |
| – Forfait provisoire de rémunération (mission de base) : | 226 000 € HT |
| – Taux de rémunération : | 11,9025 % |

Les missions complémentaires en option pourront, le cas échéant, être confiées au titulaire du marché :

- | | |
|---|-------------|
| – Mission complémentaire EXE (études d'exécution) : | 57 000 € HT |
| – Mission OPC : | 34 000 € HT |

D'INDEMNISER en totalité les trois candidats ayant présenté un projet :

- ATELIER Architectes Shoreh DAVAR – 29, rue du Moulin Joly – 75011 PARIS
- K Architectures – 156, rue Oberkampf – 75011 PARIS
- DB Architecture – 7, rue de Malte – 75011 PARIS.

Selon les modalités prévues dans le règlement de concours, à savoir 7 500 € HT par équipe, sachant que pour l'équipe gagnante, il s'agit d'une avance sur ses honoraires.

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de maître d'œuvre et tous les documents en découlant.

IMPUTE le montant de la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

Cette délibération est adoptée par 20 voix pour, 1 voix contre (M. QUINTARD) et 4 abstentions (Mme FERAUD et MM. HERVE, MULLER et PETIT).

Le TRENTE ET UN JANVIER DEUX MILLE ONZE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames Sophie DEFYN, Anne DEMEURE, Véronique DEUTSCH, Dominique DURAND, Sandrine FERAUD, Laurence FLEURY, Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Brigitte LOUBRY, et Mademoiselle Asma OUMHAND

Messieurs Jean-Marc BOMPARD, Vito DILIBERTO, Christian FRITSCH, Vincent GOURMELEN, Hervé LECOQ, Lucien MONTÉCOT, Gilles MULLER, Emmanuel PETIT, Jean-Michel PINTO, Claude QUINTARD, Jean-François ROVILLE et Dominique VALERY.

REPRESENTES :

Madame Nicolle BROCHEN représentée par Madame Dominique DURAND, Madame Isabelle MALE représentée par Monsieur Jean-Marc BOMPARD, Monsieur Mickaël CINALLI représentée par Madame Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET, Monsieur Jean-Marc HERVE représenté par Monsieur Gilles MULLER.

ABSENTE EXCUSEE :

Madame Jocelyne LE FLEM GUÉNINE et Messieurs Claude NOEL, José MARQUES AUGUSTO et Boujemaa LAGNAOUI.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Madame Dominique DURAND

Date de convocation : 24/01/2011

Date d'affichage : 24/01/2011

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 24

Délibération : 2011-008

Rapporteur : Madame Brigitte LOUBRY

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le rôle des associations à Vernouillet est essentiel. Les bénévoles, dans les comités, dans les clubs, s'investissent chaque jour pour que le lien social soit toujours actif.

Pour encourager les rencontres intergénérationnelles, pour encourager les jeunes à pratiquer un sport ou une activité culturelle, pour valoriser les talents, la municipalité de Vernouillet souhaite investir pour soutenir ces bénévoles au sein des associations qui s'engagent, chaque semaine, qui accompagnent et encadrent, et transmettent des valeurs citoyennes.

Parce que l'égalité des chances doit s'exprimer dans l'accès au sport et à la culture possible pour tous, et dans les meilleures conditions, la municipalité s'engage financièrement.

Les crédits destinés aux subventions aux associations pour l'année 2011 ont été inscrits au budget primitif 2011.

DEBAT

Mme Féraud : Nous constatons que, malheureusement, vous n'avez absolument pas tenu compte des remarques que nous vous avons faites les années précédentes concernant la transparence justement en matière de moyens mis à disposition, en matière de critères d'attribution, en matière de mode de calcul des subventions attribuées. Et donc c'est à nouveau plus de 300 000 €, soit près de 2,5 % du budget communal qui échappe à tout contrôle et qui sont distribués sans aucune transparence. Je vous informe, à ce propos, que Monsieur Muller et moi-même, nous souhaitons venir en Mairie pour consulter l'ensemble des dossiers de demandes de subventions remplis par les associations cette année.

Le Maire : Madame Féraud, ce que vous appelez transparence, nous l'avons vu à plusieurs reprises dans vos écrits, c'est avoir le contrôle total des associations que vous voulez faire. Nous avons bien perçu que votre philosophie, en matière d'associations, c'est le contrôle des moyens, le contrôle des objectifs, le contrôle de tout. Nous, nous avons une autre philosophie vis-à-vis des associations : d'abord de leur faire confiance puisque nous avons affaire à des bénévoles et nous avons la chance, à Vernouillet, d'avoir un tissu associatif et de bénévoles très riches. Et ça, nous en sommes particulièrement fiers et l'objectif aussi, en ce qui concerne les moyens que nous mettons en œuvre soit sous forme de subventions, soit parce que nous allons faire des travaux importants dans la Maison des Buissons et, vous avez vu aussi, sur l'école de musique et un certain nombre de choses, c'est mettre des moyens à disposition parce que les associations font un véritable travail que nous célébrons et dont nous sommes particulièrement fiers. C'est la réponse que j'apporterai à votre remarque concernant la mise au pas des associations.

Mme Féraud : Ce ne sont pas les associations que nous voulons mettre au pas, c'est vous.

Le Maire : Nous avons bien compris que vous aviez la volonté de mettre au pas les associations que vous soupçonnez d'être des agents – je ne sais plus ce que vous aviez écrit –, nous avons bien compris que vous associez l'ensemble des associations à cette méfiance générale que vous avez et que nous ne partageons évidemment pas. Nous avons eu l'occasion de l'écrire. Si, c'est l'argent de chacun, c'est l'argent de la collectivité et quand on voit les succès du Forum des Associations, on voit bien à quel point les Vernolitaïns sont attachés au dynamisme du secteur associatif et malgré toutes vos incantations, nous continuerons à soutenir le secteur associatif. Malheureusement nous ne pouvons pas aider tout le monde. Il y a des critères qui sont définis et comme nous essayons néanmoins d'avoir des actions soit en matière de moyens, soit d'aides directes, nous ne pouvons pas effectivement donner satisfaction à tout le monde. Mais nous essayons, dans la mesure du possible, de soutenir tous les bénévoles qui développent des actions en direction des Vernolitaïns. Ils sont nombreux et, encore une fois, je tiens à les remercier.

Mme Féraud : Mais les associations sont demandeuses, elles aussi, de plus de transparence sur les critères d'attribution.

Le Maire : Elles sont reçues individuellement. Elles ont leur réponse et encore une fois, dans ce domaine, comme je vous le disais, nous ne pouvons pas répondre à tout le monde parce que vous-même vous dites que cela fait beaucoup d'argent que nous attribuons aux associations. Je vous remercie de noter le niveau d'investissement de la commune sur cette enveloppe associative, vous l'avez souligné. Je crois qu'effectivement il s'agit d'une action importante et pour nous prioritaire. Et c'est pour cela que nous décernons autant de moyens pour ce faire. J'ai bien noté votre prise de position.

M. Muller : Il y a deux associations au Parc : une a eu 100 €, l'autre 200 € pourquoi ? Sur quels critères ?

Le Maire : Nous avons pris comme critères le nombre d'adhérents. Nous avons répartis en fonction du nombre d'adhérents.

M. Quintard : Une association avec peu d'adhérents ne peut pas demander une subvention ? C'est cela en définitive le critère : vous avez des adhérents, vous avez une subvention.

Le Maire : Il y a plein d'autres critères et Madame Loubry l'a très bien signalé.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2011 dont les noms et montants individuels sont repris en annexe pour un montant total de :

- 310 246,00 euros dont les dépenses sont inscrites au compte 6574.
- 115 000,00 euros dont les dépenses sont inscrites au compte 657361 au profit de la Caisse des Ecoles,
- 75 000,00 euros dont les dépenses sont inscrites au compte 657362 au profit du CCAS,

Cette délibération est adoptée par 19 voix pour, 4 voix contre (Mme FERAUD et MM. HERVE, MULLER et PETIT) et 1 abstention (M. QUINTARD), Madame DURAND ne participe pas au vote.

| Service | Tiers | Proposition 2011 |
|------------------|---|---------------------|
| ADM | COMITE OEUVRES SOCIALES | 10 000,00 |
| Somme ADM | | 10 000,00 |
| AS | AHVVELA (handicapés) | 450,00 |
| AS | CAHOU | 100,00 |
| AS | ALCOOL ACTION 78 | 100,00 |
| AS | SECOURS CATHOLIQUE | 400,00 |
| AS | UNAFAM | 200,00 |
| AS | CROIX ROUGE | 400,00 |
| Somme AS | | 1 650,00 |
| C | AMICALE CULTURELLE | 250,00 |
| C | AFC (Familiale Catholique) | 100,00 |
| C | ADEB | 300,00 |
| C | AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS | 100,00 |
| C | AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS | 300,00 |
| C | ANDROMEDE | 300,00 |
| C | APVS (Amicale peintres Vallée de Seine) | 200,00 |
| C | ASS PHILATELISTES (APCCT) | 300,00 |
| C | ASSOCIATION ARTISTIQUE | 45 000,00 |
| C | AVF ACCUEIL | 300,00 |
| C | CERCLE HISTORIQUE VERNOUILLET | 300,00 |
| C | CLUB DE LANGUES DU CANTON | 700,00 |
| C | CŒUR D'HAITI | 300,00 |
| C | CONSTRUIRE DES ECOLES AU SAHEL | 300,00 |
| C | COURANT D'ART | 300,00 |
| C | ECOLE DES TRETEAUX | 300,00 |
| C | FNACA | 200,00 |
| C | JARDINS POTAGERS | 300,00 |
| C | MAINS TENDUES | 300,00 |
| C | MUSIQUES EN VAL DE SEINE | 600,00 |
| C | TROUPE DE L'ASTYANAX | 300,00 |
| Somme C | | 51 050,00 |
| EMP | MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI | 17 000,00 |
| EMP | PLIE | 8 546,00 |
| ECO | PFIL - Création entreprise | 3 500,00 |
| Somme EE | | 29 046,00 |
| J | FOYER EMILE ZOLA | 600,00 |
| J | SCOUTS UNIT. DE France ST BENOIT | 100,00 |
| J | SCOUTS DE France ST FRANCOIS | 100,00 |
| J | VAM | 35 000,00 |
| Somme J | | 35 800,00 |
| S | ASS SPORT EMILE ZOLA | 1 500,00 |
| S | ASS ST ETIENNE EDUC POPUL | 400,00 |
| S | ASS VOLLEY-BALL CLUB | 300,00 |
| S | BASE NAUTIQUE DE L'OUEST | 1 200,00 |
| S | CNVV NATATION | 1 000,00 |
| S | ECVVT | 1 400,00 |
| S | JUDO CLUB | 3 500,00 |
| S | KARATE CLUB VERNOUILLET | 1 700,00 |
| S | LE NAUTILUS | 200,00 |
| S | RING VERNOLITAIN | 2 000,00 |
| S | RUGBY de TRIEL | 400,00 |
| S | STADE VERNOLITAIN | 22 000,00 |

| | | |
|-------------------|--|-------------------|
| S | TENNIS CLUB VERNOUILLET | 1 500,00 |
| S | TRIEL RANDO | 250,00 |
| S | UNION DES PORTUGAIS DE VERNEUIL | 1 500,00 |
| S | UNION SPORTIVE HAND-BALL | 15 000,00 |
| S | VERNOUILLET ATHLE | 39 000,00 |
| Somme S | | 92 850,00 |
| PRE | ASSOCIATION LES VERNES | 53 000,00 |
| Somme PRE | | 53 000,00 |
| ENF | FCPE | 300,00 |
| ENF | PEEP | 300,00 |
| ENF | AMICALE LAIQUE | 15 000,00 |
| Somme ENF | | 15 600,00 |
| MV | HABITANTS DU PARC | 800,00 |
| MV | UNION LOCALE DES HABITANTS DU PARC | 200,00 |
| MV | ASS GESTION CSV | 1 000,00 |
| Somme MV | | 2 000,00 |
| DEMO | COMITE DE SOUTIEN AU PEUPLE TIBETAIN | 250,00 |
| Somme DEMO | | 250,00 |
| ENV | ADAPAVE-CHARTRE AGRICOLE | 9 500,00 |
| ENV | ECOLONIA | 9 500,00 |
| Somme ENV | | 19 000,00 |
| Total | 6574-Subvention Organismes privés | 310 246,00 |
| SCOL | CAISSE DES ECOLES | 115 000,00 |
| 657361 | Subvention caisse des écoles | 115 000,00 |
| AS | C.C.A.S. | 75 000,00 |
| 657362 | Subvention CCAS | 75 000,00 |

Questions diverses

Mme Féraud : Je voulais savoir si le terrain qui avait été proposé à la communauté musulmane, en vue d'une construction d'une mosquée, avait déjà fait l'objet d'une évaluation par le Service des Domaines et dans quelle mesure ce projet avait été intégré aux études de réhabilitation du quartier du Parc.

M. Muller : Madame le Maire, je voudrais aborder un sujet qui me tient à cœur. Il s'agit de l'absence d'éclairage en période des fêtes de fin d'année. Toutes les communes aux alentours de Vernouillet, quelle que soit leur taille, ont été en fête : guirlandes, illuminations, décorations accueillantes dans les rues principales. Ici, pratiquement rien : pas d'air de fête à part quelques guirlandes laissées, à l'initiative des habitants, allumées après 20h à leur retour du travail. En somme, chez nous, des rues bien tristes. J'aurais bien vu, par exemple, un Père Noël dans l'une des nacelles installées au rond point de l'Europe, cela aurait donné un air de Fête de Noël. Là, j'ai eu l'impression de me retrouver à la période de l'été, sachant que cette décoration est en place depuis plus de six mois. N'aurait-il pas été plus judicieux d'emprunter, avec les personnes spécialisées par exemple, le camion nacelle de vos amis de la ville de Poissy afin quelques lampions pour rendre notre ville plus attrayante. Vous avez bien su emprunter des costumes à la commune de Verneuil, pour la manifestation de la rentrée, pourquoi la solidarité entre communes ne peut-elle pas se manifester pendant ces périodes de fêtes ? Il faut arrêter de nous dire et de nous rabâcher que les économies sont de rigueur. Toutes les communes connaissent sûrement les mêmes problèmes. Ce n'est pas trois loupottes allumées pendant quinze jours qui vont ruiner la commune. Vernouillet étant une ville rose pâle, personnellement moi je l'ai trouvée très morose surtout pendant la période de décembre. Peut-on espérer, Madame le Maire, pour cette fin d'année avoir un sérieux effort dans ce sens ? Ce n'est pas demandé l'impossible d'autant plus que nous avons toutes les décorations en stock sur la commune. Nos concitoyens qui paient leurs impôts comme tout le monde ont bien le droit d'avoir toute la lumière, surtout en fin d'année.

Le Maire : Je vous ai entendu. Votre question ?

M. Muller : Nous avons appris que Monsieur le Préfet avait donné l'autorisation aux ULM de survoler la ville et quelle suite vous comptez donner à cette autorisation ?

M. Rovillé : Concernant la question de Mme Féraud, effectivement, le chiffre que vous avez dû voir du reste dans un article correspond à l'évaluation des Domaines. De mémoire, pour 1 500 m² de terrain cédé avec 400 m² SHON (constructibles) et effectivement il y a une évaluation des Domaines là-dessus à plus ou moins 10 % d'ailleurs. C'est la première question.

La deuxième question. Bien entendu, dans l'étude de réhabilitation du Parc qui vient juste de démarrer, la mosquée effectivement est prévue.

Le Maire : Rappeler que sur cette question de lieu de culte musulman, il s'agit d'un projet privé, bien sûr. Nous avons créé une Commission Cultes qui regroupe les représentants des différentes confessions sur la commune. Au cours des réunions de cette Commission, ont été abordées les questions qui touchent à la pratique du culte par les différentes communautés. La communauté musulmane nous a informés de son souhait de se transférer puisqu'il y a aujourd'hui une mosquée, à Vernouillet, qui se trouve être dans l'enceinte d'une ancienne chapelle. Les normes : nous avons donc fait remarquer à la communauté musulmane qu'aujourd'hui elle occupe un lieu qui n'est pas conforme à sa vocation première qui était d'accueillir, à la suite de la désacralisation de la chapelle, des jeunes et que, de façon générale, le nombre de personnes fréquentant la mosquée est supérieur à ce qu'on est droit d'exiger d'un établissement de cette nature. Cela fait longtemps que la communauté souhaite avoir un lieu qui soit plus conforme à la pratique d'une petite communauté, et donc elle ne peut plus continuer à pratiquer dans ce lieu-là qui, encore une fois, n'est pas conforme à sa destination première, du point de vue légal et réglementaire. Saisis de cette demande, en tant que collectivité, nous avons réaffirmé plusieurs principes.

Le premier, c'est que nous sommes une collectivité laïque et que les principes sont les mêmes quelles que soient les communautés religieuses et les pratiques : non intervention de la commune pour les édifices culturels. Par voie de conséquence, si c'est un terrain municipal qui est le mieux situé d'un point de vue urbanistique, ce terrain devra être vendu. Contrairement à la pratique d'autres communes qui donnent les terrains, ce qui est limite illégal du point de vue de la laïcité et de l'argent public. Lorsque le terrain est privé, la communauté l'achète en direct – en l'occurrence la ville n'est pas concernée – mais si c'est un terrain municipal, il devra faire l'objet d'une évaluation des Domaines qui est un organisme impartial et d'Etat, qui évalue en fonction des critères de référence à proximité.

Le second, c'est effectivement que ce projet fasse l'objet d'un assentiment général de la communauté concernée et ensuite qu'elle fasse la preuve que financièrement il peut se réaliser. C'est un point important et la communauté a été informée.

M. Quintard : Dans un délai raisonnable ?

Le Maire : Dans un délai raisonnable et donc ensuite, elle suit les principes qui ont été fixés par la Commission Cultes et ces principes-là s'appliqueront à tous les projets culturels qui pourront nous être soumis. Il y a d'autres communautés religieuses qui peuvent avoir des projets. Il y en a eu d'autres sur la commune. Chaque fois ce seront les mêmes principes.

M. Quintard : Quel délai ?

Le Maire : Le plus court possible en fait par rapport au projet. Il ne s'agit pas d'avoir un édifice qui se monte très lentement.

M. Quintard : Une précision s'il vous plaît, Madame le Maire. Vous avez bien rappelé qu'il s'agissait d'une opération privée, que la Mairie n'avait qu'à donner le permis de construire, l'accorder ou ne pas l'accorder en fonction des critères et vous dites ensuite qu'il faut s'assurer que le financement est complètement abouti, enfin qu'il est déjà...Mais de quel droit peut-on le demander et qui peut le demander ? Est-ce à la Mairie de faire une suspension du permis de construire à l'obtention de la preuve que le financement est acquis ou pas ? Je ne comprends pas ça. On dit privé d'un côté et de l'autre, comment vous financez et avec quoi.

Le Maire : Nous ne finançons rien du tout. Justement.

M. Quintard : Non, non. La Mairie dit c'est pressé, c'est privé et on demande à la personne qui va construire de nous prouver qu'elle a le financement. De quel droit et comment on peut faire ?

Le Maire : C'est justement l'intérêt d'avoir créé une Commission Cultes. Elle peut discuter avec les communautés religieuses qui nous présentent leurs projets. Et après, toutes les communautés ont intérêt, avec la collectivité, que les choses se passent bien parce que nous avons un objectif aussi architectural et de bonne intégration de l'édifice par rapport à son environnement. Chacun y met de la bonne volonté parce que, bien sûr, nous souhaitons que les choses se passent de façon harmonieuse.

En ce qui concerne le commentaire de Monsieur Muller sur l'éclairage de Noël. Sur la question des éclairages, l'année dernière nous avions souhaité faire un effort très particulier et mettre un coup d'arrêt sur les dépenses, notamment en matière d'accrochage des décorations de Noël. C'est le premier point : il y avait un souci d'économie. Deuxièmement, il y avait aussi le problème que nos décorations de Noël étaient vétustes et donc très consommatrices d'énergie. Il fallait, pour les mettre aux normes, réinvestir dans des nouvelles décorations. Il est vrai que nous avons eu un certain nombre, pas énormément mais nous avons eu quelques remarques de personnes qui nous ont dit : « c'est un peu triste, on aimerait avoir quelques éclairages. » Je pense que nous allons regarder ce que nous pouvons faire, dans le cadre du budget contraint qui est le nôtre, et de voir quels sont les points principaux qu'il faut éclairer. Nous avons la chance

d'avoir un certain nombre de décorations diurnes qui permettaient de donner un petit air de fête. Cette année, ce qu'il faut dire c'est que nous n'avons pas réinvesti dans des décorations de jour donc cela a limité notre stock et, en plus, avec les épisodes neigeux, le personnel municipal a été quand même très mobilisé sur les histoires de déneigement et de salage de voiries. Je constate aussi que les communes, même si elles sont équipées, il y a eu beaucoup moins d'illuminations de Noël cette année. Dans toutes les communes il y a eu un coup de vis mis partout : on peut regarder à Paris, cela a été mis même à Verneuil. Je trouve qu'il y a beaucoup moins d'éclairage. Triel a fait un effort particulier, entre le fleurissement et l'éclairage. Nous réfléchissons et on se dit que, l'année prochaine, on regardera pour décorer de nouveau effectivement. Mais il faut que cela reste raisonnable et en tout cas, en matière de développement durable, il faut que les éclairages soient aux normes. Nous ne pourrions pas illuminer toute la ville. Nous avons mis quelques décorations quand même – des guirlandes – sur les deux centres commerciaux. Nous regarderons ce que nous pouvons faire qui soit conforme au développement durable et à nos finances, pour répondre à votre remarque. Je vais laisser M. ROVILLE répondre sur la question des ULM.

M. Rovillé : Vous savez que nous sommes conviés à la Commission Consultative d'Environnement de l'aérodrome de Verneuil-Les-Mureaux, Commission, qui du reste, ne s'était pas réunie depuis un bout de temps – la dernière fois elle s'était réunie le 10 décembre 2010 – mais nous n'y avons pas voix délibérative. Ce qui ne nous empêche pas de nous y exprimer. Moi, je m'y suis exprimé sur la base du langage que vous avez pu voir dans le journal municipal. C'est-à-dire qu'au niveau du Conseil Municipal, nous ne sommes pas favorable aujourd'hui forcément à une fermeture de cet aérodrome ; mais en revanche, nous voulons nous battre de la manière la plus efficace possible contre les nuisances de cet aérodrome, essentiellement au niveau du bruit. C'est dans ce sens-là que nous nous étions prononcés contre l'arrivée des ULM, en plus des avions actuels, parce que même s'ils sont – on ne peut pas dire le contraire – moins bruyants que les avions classiques, ce sont quand même des avions qui génèrent du bruit supplémentaire.

Une deuxième raison était la sécurité puisque, pour piloter un ULM, c'est beaucoup plus facile, il y a moins de contraintes notamment au niveau de la révision du moteur. Il n'y a pas de certification, c'est fait par les pilotes eux-mêmes et ils n'ont pas besoin de passer les certificats médicaux comme les pilotes d'avions. C'est plus aisé : c'était d'ailleurs l'objectif des ULM. Nous avons écrit d'ailleurs au Préfet dans ce sens là. A cette Commission, la plupart des associations se sont positionnées contre les ULM et, au niveau du débat, il y a des gens qui étaient pour, notamment les villes de Verneuil et Les Mureaux qui possèdent cet aérodrome. Il y a donc eu un vote. Je vous ferai passer du reste, si vous ne l'avez pas eu, le compte rendu de cette Commission qui, vous allez le voir, est assez savoureux.

Le résultat du vote : il y a eu six pour, six contre. La voix du Préfet étant prépondérante, il a donc autorisé les ULM. Et, quand vous lisez le compte rendu, vous vous apercevez après que, dans les six pour, en fait il y en avait un qui avait donné un pouvoir à quelqu'un, or il n'avait pas le droit de le faire. Donc, dans le compte rendu lui-même il est marqué qu'il y a eu six contre, cinq pour mais que la voix du Préfet étant prépondérante, on autorise les ULM. Voilà pourquoi les ULM sont, pour le moment, autorisés mais je crois que les associations font un recours contre ce compte rendu de Commission sachant qu'elle est consultative, de toute façon. C'est un avis. L'Etat n'est pas forcé de le suivre.

En revanche, il y a une partie qui est intéressante. Suite à nos demandes réitérées et à celles de certaines associations, une charte va être rédigée autour de cet aérodrome de manière à ce que l'on puisse discuter quand même plus directement avec les pilotes, avec les gestionnaires de l'aérodrome, de manière peut-être un peu plus dépassionnée que ce qui existe aujourd'hui. C'est la Direction Générale de l'Aviation Civile Nord qui est en charge de mettre en place cette charte. Nous espérons pouvoir siéger de manière à essayer, dans la mesure du possible, d'obtenir que la boucle soit enfin respectée par les pilotes en les motivant davantage - je crois que c'est du reste ce que le responsable de la DGAC Nord a lui-même exprimé – que les avions les plus bruyants soient effectivement interdits de vols les week-ends – puisque c'est surtout les week-ends quand il fait beau que nous sommes ennuyés. Il y a une mesure que je trouve assez incroyable, c'est qu'il n'y a plus de tour de contrôle, donc il n'y a plus personne qui puisse contrôler. En réalité, il n'y a plus de gestionnaire sur place. Il y a un gestionnaire de l'aérodrome mais qui n'est pas sur place donc n'importe quel avion peut ensuite atterrir. Il fait son tour de piste, il regarde comment est la balise, il prend son ordre, il regarde ses cartes s'il est sérieux, il téléphone éventuellement s'il y a quelqu'un dans les clubs et il prend son ordre et descend. Moi, je ne trouve pas raisonnable qu'un aérodrome situé autour d'un site sensible, comme EADS - si vous avez visité EADS vous pouvez voir qu'il y a quand même le troisième étage de la fusée Ariane qui est là – soit livré à lui-même de cette manière. Evidemment, quand vous en parlez à la ville de Verneuil ou à la ville des Mureaux, ils vous disent : « attendez ! Vous avez vu le coût pour mettre quelqu'un dans une tour de contrôle ! » C'est vrai mais il faudrait qu'EADS puisse les aider à le financer. Enfin je pense que ce genre de débat doit pouvoir se réaliser à ce niveau-là et du reste EADS est intervenu de manière à ce que l'on examine de nouveau la boucle au niveau de l'envol pour éviter des risques sur leur site.

Le Maire : Très bien. Je vous remercie. Prochain Conseil Municipal le 28 mars. D'ici là, il y a pas mal de choses. Si des personnes souhaitent prendre rendez-vous, qu'ils n'hésitent pas s'ils ont des questions complémentaires. Je vous donne rendez-vous au mois de mars.